



SELVANS

Arbre & Forêt,
la valeur durable de votre patrimoine

PROPRIETE DE L'INDIVISION DE PENANSTER

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-358 / COMMUNE DE SAINT BONNET DE JOUX (71)

Vente d'une coupe d'extraction de bois secs.
Les arbres à exploiter sont marqués de traits rouges
Superficie de la coupe : 4 ha
Parcelles : AN 41p, 54p, 55p
Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas Sec	11	21	39	19	9	1	1	1	102	131,10 m ³	1,29 m ³
Sapin sec	6	4	3	3	2	1			19	22,40 m ³	1,18 m ³
									121	153,50 m³	1,27 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022
Distance moyenne de débardage : 50 mètres
Place de dépôt : sur la parcelle

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

